



MAIRIE
DE
VIDAUBAN

Précisions sur le message destiné au public relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU

Dans le dernier alinéa du message au lieu de :

« ... le point n°4 (adaptations réglementaires sur la zone d'activité économique de Ramatuelle) serait retiré du dossier destiné à être approuvé par le Conseil Municipal et serait traité au travers d'une procédure de révision allégée dans les meilleurs délais. »

Il convient de lire :

« Il sera proposé au Conseil Municipal, après la fin de la procédure d'enquête publique, de traiter la modification du PLU concernant les adaptations réglementaires de la zone d'activité de Ramatuelle dans le cadre d'une procédure de révision dite allégée. »

Le Maire